

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D024/2021

## CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 12 avril, à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 6 avril 2021

Nombre de membres  
en exercice : 21  
Présents : 17  
Pouvoir : 0  
Votants : 17

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, M. COURTOUX Thomas, Mme FERIÈRE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, M. POUCKET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absentes : Mme CANU Françoise, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence,

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

**Objet : Approbation de quatre conventions d'attribution de financements de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure**

**PJ : 4 conventions**

Il est indiqué au conseil d'administration que le C.I.A.S. a déposé les 4 appels à projet suivants auprès de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure, en vue de l'attribution de subventions de soutien :

Action portée	Descriptif	Montant de la subvention
Bulle d'Air – dispositif d'accompagnement des aidants	<p>Le dispositif "Bulle d'Air" sera mis en place en 2021, aussi il convient d'assurer une information et une communication forte à destination du public cible à savoir les proches aidants mais également des futurs "relayers".</p> <p>Le projet répond donc à la <b>prise en charge des supports de communication réalisés conformément à la charte graphique "bulle d'air"</b> avec l'intégration d'information spécifiques territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports "Aidants" : Affiche, dépliant</li> <li>- Supports "Relayers" : Affiche, dépliant</li> <li>- Supports "Co-partenaires" : Affiche, dépliant</li> </ul> <p>Un plan de communication sera mis en place et soumis au comité de pilotage du projet "Bulle d'air".</p>	2 843 €

	<p>Les supports de communication dits traditionnels sont nécessaires pour assurer le rayonnement de proximité (plaquettes, affiches, flyers). Ces supports seront relayés sur les outils dématérialisés tels que le site internet de la collectivité ou Facebook et réseaux sociaux.</p>	
<p><b>L'endroit du décor : film ton environnement</b></p>	<p>Un groupe de personnes âgées identifié réalisera un film sur son lieu de vie, la résidence autonomie Serge Desson, mais également son environnement proche.</p> <p>Encadré par un animateur formé, les bénéficiaires du projet définiront les illustrations visuelles, les interviews à réaliser et prendront en main le matériel cinématographique mis à leur disposition. Ce projet, sous réserve des mesures sanitaires, pourra également être réalisé dans une démarche intergénérationnelle avec les jeunes du Pôle adolescents de Serquigny au travers d'un partage d'expérience et de création.</p>	<p>5 300€</p>
<p><b>Lien social en faveur des personnes âgées isolées</b></p>	<p>Les personnes identifiées seront visitées par une intervenante en lien social.</p> <p>La première visite permettra d'évaluer le besoin et la périodicité des visites ainsi que les actions complémentaires pouvant être déployées plus largement (amélioration de l'habitat, maintien à domicile, aide alimentaire...). Lors des visites, l'intervenante accordera à la personne un temps d'échange, de convivialité et de bien-être suivant ses attentes (jeux, loisirs, dialogue...).</p> <p>Dans un rapport de confiance, elle pourra accompagner la personne âgée vers le tissu associatif local ainsi qu'auprès des partenaires institutionnels si nécessaire.</p> <p>Progressivement, l'intervenante accompagnera la personne âgée à constituer un réseau relationnel favorisant son bien-être et son maintien dans l'autonomie.</p>	<p>6 165€</p>
<p><b>Festival au cœur de la Famille – reconduction de l'édition 2020 qui n'a pu se tenir</b></p>	<p>En 2018 et 2019, le C.I.A.S a déployé la création d'un temps fort intergénérationnel qui se veut fédérateur, tant au niveau des acteurs sociaux-éducatifs qu'au niveau des différentes populations dont les seniors. L'édition 2020, en raison de la crise sanitaire, n'a pu être organisée. Afin d'assurer sa mise en œuvre en 2021, cet évènement s'intégrera dans le festival des arts numériques de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.</p> <p>Cette action est plébiscitée par les seniors qui ont exprimé, lors des précédentes éditions, leur plaisir et leur satisfaction d'avoir pu faire connaissance avec des personnes qu'ils ne rencontreraient pas autrement, échanger dans un cadre convivial et novateur où chacun s'engage, exprime ses idées et ses envies librement. C'est ce qui a permis de créer du lien entre les personnes, d'accorder une place toute particulière aux seniors et de créer un engouement collectif.</p>	<p>16 000€</p>

	<p>Par ailleurs, l'organisation de ce temps fort à l'échelle du territoire a été inscrite dans le Projet Social de Territoire validé en décembre 2018.</p> <p>Globalement, la participation des habitants de tous âges et le lien social constituent un axe fort de ce projet social. Au titre de l'édition 2021, les thématiques seront abordées sous différents angles mais principalement les arts numériques.</p>	
--	---	--

Monsieur le Président informe que les appels à projet ont tous été retenus lors de la réunion plénière du 10 février 2021 de la Conférence des Financeurs et soumet ces dernières à l'approbation des membres du conseil d'administration.

**Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :**

- ↳ Approuve les quatre conventions d'attribution de financements de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de l'Eure.
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer ces conventions ainsi que tous documents afférents à leur exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20210412-21D024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2021